

Mesdames, Messieurs,

Chers Administrés

Le Flash d'Informations qui vous parvient est presque exclusivement consacré à la gestion des affaires communales.

Nous vous devons cette information car elle est essentielle, moins rébarbative et plus précise que le budget communal tel qu'il est habituellement présenté.

Nous estimons que vous saurez très exactement ce que nous entendons par Commune, les travaux entrepris, les dépenses, les recettes, les impôts, les taxes, les contributions, ainsi que le restaurant scolaire, les bibliothèques, les autres investissements.

L'importance de cette "branche" initialement négligée qui s'ajoute à la précédente non moins importante, nous allons devoir connaître une pression inférieure à 70 %, ce qui nous laissera très certainement au-dessous de la moyenne départementale.

NOUS ne nous réjouissons pas d'une telle position mais nous voulons tout simplement dire que les réalisations entreprises ne sont pas faites sans être financièrement très réfléchies.

Dans ce domaine, l'aide offerte aux Collectivités Locales est telle que le moindre investissement se traduit inévitablement par des crédits locaux supplémentaires.

Nous sommes pour l'instant condamnés à vivre de cette façon, c'est la raison pour laquelle nous sommes amenés à penser et à valider très sérieusement tous les projets.

## BULLETIN D'INFORMATION

travaux, recettes et taxes et autres avec un trop solliciter l'assiette des impositions.

Nous regrettons qu'elles ne soient pas plus substantielles pour bien des cas et qu'elles soient en grande partie absorbées par une TVA, à laquelle sont hélas assujetties les Communes.

Cela nous amène à formuler une nouvelle fois le vœu que la réforme de l'aide aux Collectivités Locales aille vite et soit surtout efficace.

Mai 1979

Paul Goullain

Mesdames, Messieurs,  
Chers Administrés

Le Flash d'Informations qui vous parvient est presque exclusivement consacré à la gestion des deniers communaux.

Nous vous devons cette information importante détaillée, moins rébarbative et plus facile à saisir que le budget communal tel qu'il est officiellement et administrativement présenté.

Nous estimons qu'il est nécessaire que vous sachiez très exactement ce que coûtent à la Commune, les travaux entrepris qui se terminent ainsi que ceux qui démarrent ; j'entends l'école maternelle ainsi que le restaurant scolaire qui s'y rattache et certains autres investissements.

Malgré l'importance de cette "tranche" initialement prévue et nécessaire qui s'ajoute à la précédente non moins indispensable, nous allons pouvoir conserver une pression fiscale inférieure à 20 %, ce qui nous laissera très sensiblement au-dessous de la moyenne départementale.

Nous ne nous réjouissons pas d'une telle imposition mais nous voulons tout simplement dire que les réalisations entreprises ne sont pas faites sans être financièrement très réfléchies.

Dans ce domaine, l'aide offerte aux Collectivités Locales est telle que le moindre investissement se traduit inévitablement par des impôts locaux supplémentaires.

Nous sommes pour l'instant condamnés à vivre de cette façon, c'est la raison pour laquelle nous sommes amenés à penser et à suivre très sérieusement tous les besoins de notre Commune, en donnant bien entendu, les priorités qui s'imposent.

L'obtention de subventions nous a, pour certains travaux, facilité la tâche et ainsi évité de trop solliciter l'assiette des impositions.

Nous regrettons qu'elles ne soient pas plus substantielles pour bien des cas et qu'elles soient en grande partie absorbées par une T.V.A. à laquelle sont hélas assujetties les Communes.

Cela m'amène à formuler une nouvelle fois le vœu que la réforme de l'aide aux Collectivités Locales aille vite et soit surtout efficace.

LE MAIRE,

PAUL BOÛIN

CIRCULATION  
\*--\*--\*--\*--\*

Dans l'éditorial du Bulletin Municipal de janvier 1979, je vous faisais part des dispositions intéressant la circulation qui deviendraient nécessaires dès la fin des différents travaux routiers entrepris.

Nous en arrivons au terme et chacun de nous va désormais souhaiter pouvoir circuler plus librement et surtout avec le minimum de risques d'accidents.

Lorsque je précise cel, je pense en priorité aux PIETONS (enfants - personnes plus âgées et aussi ceux qui se situent entre ces deux extrêmes).

Nous ne parviendrons au résultat recherché que dans la mesure où chacun de nous fera preuve au moins d'un minimum de civisme, de discipline et de bonne volonté.

Vous ne souhaiteriez pas, de par un manquement à l'un de ces DEVOIRS, vous sentir responsable d'un accident quel qu'en soit la gravité.

En conséquence, je sais que je pourrai compter sur votre bonne volonté et vous en remercie par avance.

Dans un premier temps et ce, pendant 1 mois, au cas où vous auriez contrevenu aux règlements intéressant aussi bien la circulation que le stationnement, vous n'aurez qu'un avertissement, mais passé ce délai, je me verrai dans l'obligation de les faire respecter avec ce que cela pourra comporter de désagréable.

Je me devais de vous le rappeler encore une fois.

LE MAIRE,

PAUL BOUIN

LE MAIRE,

PAUL BOUIN

.../...

URBANISME  
\*--\*--\*--\*--\*

Commission Voirie

L'année budgétaire vient de se terminer, l'année 1979 commence.

Pour la première, tous les travaux prévus sont maintenant réalisés dans le cadre du budget et le Bourg est maintenant terminé.

Pour la seconde, le Conseil a pris les décisions suivantes :

- au Budget de Fonctionnement

une somme de : 200.000 F affectée en majeure partie à 7 kilomètres, soit : 28.000 m<sup>2</sup> d'enduit d'usure à réaliser sur les voies communales les plus usagées.

IL ne sera pas réalisé de fossés cette année, 12 kilomètres ayant été faits en 1978.

- au Budget d'Investissements

une somme de : 632.500 F permettant de traiter en enrobés avec trottoirs et réseaux d'eaux pluviales,

- \* La rue de la Grillonnais
- \* La rue de la Razée

Sur le même budget, seront réalisées aussi en enrobés et permettant ainsi un circuit complet,

- \* La rue du Hamelin (dans sa première partie)
- \* La rue du Vigneau
- \* La rue du Parc
- \* La rue de la Croix des Fosses

Ce circuit permettra très certainement, suivant les décisions du Conseil, de réaliser un sens de circulation.

Il est à noter que la Rue de la Grillonnais et la Rue du Parc deviennent voies communales et sont remises en état avec la participation financière des riverains.

Certains pourront s'étonner qu'il n'y ait pas de voies prévues dans la partie des Vallées, mais ceci n'est pas de notre fait et dû à la mise en place du remembrement, ce qui nous empêche toute réalisation pour l'instant.

En ce qui concerne la voie de l'Île Chaland, celle-ci sera traitée en fonction des décisions de l'Équipement pour la mise en place du nouveau Pont que nous avons défendu et que nous souhaitons de toutes nos forces.

Raymond DAGAN

.../...

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La période des plantations s'achève, en ce qui nous concerne elle est maintenant terminée.

Nous vous devons de vous dresser un bilan succinct des réalisations exécutées et de celles à venir.

Tout d'abord, rappelons que celles-ci demandent un travail assez considérable de nivellement, défrichage, excavations, apport de terre végétale, ce qui implique l'occupation importante des membres du personnel municipal.

Cependant, nous avons donc cette année planté dans les lieux suivants :

- au lieu-dit "La Rivière" le long du canal, 26 arbres après avoir abattu certes, 7 arbres cotonneux pour raison de nuisance au voisinage.

- à l'entrée et dans l'espace vert du lotissement du Grignon, 7 arbres et 28 arbustes.

- dans la zone verte située entre le petit canal et la salle omnisports, 107 arbres

- dans la cour de récréation de l'école publique, 8 arbres

- à la proximité des courts de tennis, 25 arbres et 73 arbustes, ce qui entre autre, servira de "coupe vent"

- et tout récemment, Place de la Mairie et Place de l'Eglise, 17 arbres et 111 arbustes.

Nous continuerons ce travail

\* par l'aménagement imminent de ce cadre, de ce contenant par un contenu du type (bancs publics, 5 à 10 vasques fleuries, 7 jeux de boules, 2 sautoirs engazonnement).

\* par la création toute prochaine d'une aire de jeux pour enfants dans la zone située entre la salle omnisports et le canal, lieu où nous souhaitons voir s'ébattre les parents avec leurs enfants, les enseignants avec leurs élèves.

\* par l'embellissement de l'arrivée dans notre cité, en améliorant plus encore le secteur de "La Rivière"

\* par l'aménagement des proximités de la future école maternelle

Tout ceci, correspond au souhait de notre équipe, qu'il est indispensable dans une Commune comme la nôtre qui s'urbanise inexorablement, d'harmoniser cette urbanisation avec un environnement judicieux et équilibré.

.../...

Inostensiblement, nous faisons pratiquement partie de la ceinture Nantaise, sachons autant que faire se peut, ne pas nous laisser envahir sans envisager : de garder notre cadre de vie, de sauvegarder notre vocation de "zone verte"

Ne regrettons donc pas les dernières dépenses à cet effet.

S'il ne reste qu'un "poumon" dans une périphérie Nantaise de moins de 10 kilomètres, souhaitons qu'il soit ici.

Nous oeuvrons en ce sens.

Vos critiques, vos suggestions sont toujours les bienvenues. Merci.

A bientôt.

GILS BLIN

-----  
AFFAIRES SOCIALES  
\*--\*--\*--\*--\*--\*

VACCINATIONS

Après la nomination de Madame MARTINUZZI, Infirmière de la D.D.A.S.S. sur notre secteur, les séances gratuites de vaccinations seront organisées au Centre Social Paul-Edouard LYNCH, le premier mercredi de chaque mois à 13 h 30

TETRACOQ - D T POLIO - RAPPELS

La prochaine séance aura lieu le mercredi 6 juin à 13 h 30

Nous insistons pour que les personnes qui font vacciner leurs enfants chez leur Médecin, viennent avec leurs carnets de santé à la Mairie (tous les jours, sauf le samedi) dans le but de mettre à jour notre fichier, ceci afin d'éviter de nombreuses convocations inutiles.

.../...

CHOMAGE

Situation au 31 mars 1979 pour la Commune, sont inscrits comme demandeurs d'emploi : 65 personnes se décomposant comme suit :

<u>Hommes</u>		<u>Femmes</u>	
moins de 21 ans	: 6	moins de 21 ans	: 13
plus de 21 ans	: 20	plus de 21 ans	: 20
plus de 56 ans	: 4	plus de 56 ans	: 2

- - -

ASSISTANTE SOCIALE

Madame GARROS, Assistante Sociale se tient à votre disposition chaque jeudi matin de 9 h 30 à 12 h 30, au Centre Social Paul-Edouard LYNCH à BASSE-GOULAIN.

- - -

CENTRE AÉRÉ - ÉTÉ 1979

Comme les années précédentes, les centres aérés fonctionneront pour

\* Les enfants de 4 ans révolus à 7 ans, à l'école maternelle

et pour

\* Les enfants de 8 à 12 ans à l'école primaire du Grignon.

Les tarifs sont identiques à ceux pratiqués en 1978, c'est-à-dire,

pour les allocataires : 12,00 F

pour les non-allocataires : 20,00 F

Les inscriptions seront prises dans le courant du mois de mai, une circulaire sera distribuée en temps opportun aux enfants dans les écoles.

- - -

SERVICE D'AIDE-MÉNAGÈRE POUR LES PERSONNES AGÉES & HANDICAPÉES

Les renseignements concernant le fonctionnement du service des aide-ménagères pour les personnes âgées vivant seules ou handicapées peuvent être fournis à la Mairie, service du Bureau d'Aide Sociale.

Jeannine SILLORAY

-----

COURS D'ANGLAIS

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

Madame JAULIN, Professeur d'Anglais, mais désireuse de rester au foyer pour élever ses enfants, accepte de donner des cours d'Anglais pour adultes.

Elle a suivi des cours de formation spéciale audio-visuelle et possède le matériel adapté à cette forme d'enseignement.

Si vous êtes intéressés, nous ouvrons dès maintenant une liste de pré-inscriptions, s'adresser à la Mairie.

- - -

Si d'autres activités vous intéressent, faites le savoir également.

- Exemples : Cours d'allemand
- Cours d'anglais pour les enfants
- Cours de français
- Cours de danse de salon, etc...

Renée CADORET

-----

Nous sommes en pourparlers avec les Allocations Familiales pour ouvrir un cours d'Enseignement Ménager.

Toutefois, les demandes sont nombreuses et si vous êtes intéressées, un appui de votre part nous serait précieux pour aboutir ; nous vous suggérons une demande sur simple lettre.

Jeannine SILLORAY & Renée CADORET

-----

Nous cherchons un piano d'occasion, cadre fer de préférence, pour les cours de musique.

S'adresser à la Mairie.

-----

LES JARDINS FLEURIS

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

L'année passée vous avez été plus nombreux à vous inscrire et nous avons eu la joie de remettre des prix.

A nouveau, nous vous invitons à fleurir vos jardins et vous inscrire, dès que l'invitation paraîtra dans la presse.

Nous vous précisons que ne sont retenus que les jardins visibles de la rue.

IL existe un prix spécial pour les balcons fleuris.

Bon courage, et merci d'avance d'embellir notre Commune.

Renée CADORET

Informations

Par suite d'une erreur involontaire, Le Conseil des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques (Fédération CORNEC) n'avait pas été contacté pour mettre un article dans le Bulletin Municipal.

Aussi, nous leur offrons avec plaisir une place dans notre Bulletin d'Informations.

Raymond DAGAN

-----  
CONSEIL DE PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES  
-----

A BASSE-GOULAINNE, Le Conseil de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques existe depuis plus de 12 années, Membre de la F.C.P.E. (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, plus familièrement Fédération CORNEC). Sa raison d'être sur le plan local est de chercher à améliorer toutes les conditions nécessaires à un enseignement public de qualité.

Cela se résume en une phrase simple, qui en fait recouvre un programme très vaste touchant à la fois aux problèmes matériels, pratiques, administratifs, mais également à ceux concernant l'épanouissement des enfants.

Notre Conseil est intervenu auprès de toutes les instances de décision, qu'elles soient communales, départementales, rectorales ou académiques chaque fois que cela a été nécessaire ; qu'il s'agisse de l'ouverture d'une classe, du remplacement des maîtres absents, du déblocage des crédits nécessaires à la réalisation de la nouvelle maternelle, de l'amélioration de la sécurité à la sortie du Grignon, etc...

Ces interventions ont abouti à des solutions quelquefois satisfaisantes. Il reste néanmoins des problèmes à résoudre, tels que :

- Ouverture d'une onzième classe à l'école élémentaire - voire d'une douzième à la rentrée prochaine.

- Mise en oeuvre de conditions de sécurité plus définitives à la sortie du Grignon qui regroupera prochainement la maternelle et l'école élémentaire.

- Amélioration des conditions de restauration : notamment l'insonorisation du local, la surveillance, l'organisation des services de repas.

D'une façon générale, Le Conseil de Parents souhaite participer le plus activement possible aux décisions, qu'il s'agisse de celles prises à l'échelon de l'école, de la commune, ou de toute autre instance, et de se faire l'interprète des parents auprès de celles-ci.

Il reste bien entendu que Le Conseil de Parents reste ouvert à tous et à toute suggestion qui puisse améliorer les conditions de la vie scolaire de nos enfants.

-----

A - DEPENSES		
ADMINISTRATION GENERALE	2.464.203,37 F	
VOIRIE	240.000,00 F	
ENTRETIEN BATIMENTS COMMUNAUX	110.000,00 F	
URBANISME & ENVIRONNEMENT	94.000,00 F	
ENSEIGNEMENT - CULTURE - SPORTS	1.018.400,00 F	
AFFAIRES SOCIALES	80.000,00 F	
TOTAL DES DEPENSES	3.608.203,37 F	
RECETTES		
PRODUITS FINANCIERS	10.500,00 F	
PRODUITS DOMANIAUX	44.950,00 F	
RECOURS A SUBVENTIONS	117.950,00 F	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	VERSEE PAR L'ETAT	100.000,00 F
REBOURSEMENT D'EXERCICES D'IMPOTS	100.000,00 F	
IMPOTS DROITS LOCALS	100.000,00 F	
TOTAL DES RECETTES	3.608.203,37 F	

\*-\*-\*-\*-\*

Au cours de sa séance du 20 avril, Le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif de la Commune, pour l'année 1979.

Celui-ci se décompose en 2 sections distinctes :

- La section fonctionnement qui comprend les recettes et les dépenses nécessaires et indispensables au fonctionnement normal de la Commune.

- La section investissement où figurent en recettes et dépenses, les engagements financiers pour des travaux ou réalisations à caractère exceptionnel ou extraordinaire, ainsi que le remboursement du capital seulement des emprunts contractés.

En détail, la section de fonctionnement se décompose de la façon suivante :

A - DÉPENSES

* ADMINISTRATION GENERALE	2.464.293,37 F
* VOIRIE	240.000,00 F
* ENTRETIEN BATIMENTS COMMUNAUX	110.000,00 F
* URBANISME & ENVIRONNEMENT	94.000,00 F
* ENSEIGNEMENT - CULTURE - SPORTS	614.400,00 F
* AFFAIRES SOCIALES	82.600,00 F

TOTAL DES DEPENSES 3.605.293,37 F

=====

B - RECETTES

* PRODUITS D'EXPLOITATION	508.000,00 F
* PRODUITS DOMANIAUX	44.950,00 F
* PRODUITS FINANCIERS	10.500,00 F
* RECOUVREMENTS & SUBVENTIONS	117.936,00 F
* DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT VERSEE PAR L'ETAT	1.261.158,37 F
* IMPOTS DIRECTS LOCAUX	1.442.445,00 F
* REMBOURSEMENT D'EXONERATION D'IMPOTS	190.904,00 F
* AUTRES IMPOTS INDIRECTS	29.400,00 F

TOTAL DES RECETTES 3.605.293,37 F

=====

.../...

La section Investissement s'équilibre pour un montant total de : 4.401.542,17 F comprenant :

A - EN DEPENSES

* LES REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS EN CAPITAL	275.602,17 F
* ACQUISITIONS DE TERRAINS	220.000,00 F
* PLANTATIONS ESPACES VERTS	15.000,00 F
* ACQUISITION D'IMMEUBLES POUR AMENAGEMENT DE VOIRIE & URBANISME	42.000,00 F
* ACQUISITION DE MATERIEL, OUTILLAGE & MOBILIER	83.940,00 F
* ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT	15.000,00 F
* GROS TRAVAUX, TRAVAUX NEUFS & AMENAGEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX	2.970.000,00 F
* GROS TRAVAUX DE VOIRIE & RESEAUX	690.000,00 F
* AUTRES TRAVAUX COMMUNAUX	90.000,00 F

TOTAL DES DEPENSES 4.401.542,17 F

=====

B - LES RECETTES qui alimenteront ces dépenses, proviendront :

* SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	945.118,00 F
* FONDS SPECIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER	116.800,00 F
* PRELEVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT	154.257,17 F
* PARTICIPATIONS DE PARTICULIERS	70.000,00 F
* FONDS DE COMPENSATION DE LA T.V.A.	90.110,00 F
* TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT	211.257,00 F
* EMPRUNTS NOUVEAUX	2.684.000,00 F
* ALIENATION DE TERRAINS	130.000,00 F

TOTAL DES RECETTES 4.401.542,17 F

=====

Pour permettre la réalisation de tous ces travaux et les équipements indispensables, la Commune a recours pour une grande partie à l'autofinancement dû, d'une part au trop faible niveau de la participation financière de l'Etat, et d'autre part de la charge des emprunts.

Toutefois, votre Conseil n'a retenu pour 1979 que les travaux jugés strictement indispensables de façon à réduire au maximum la pression fiscale que cette année supporte une progression de 20 % apportant une incidence réelle de 17 à 18 %.

.../...

Après vous avoir développé Le Budget Primitif de 1979, un commentaire succinct sur les augmentations de la pression fiscale depuis 15 années terminera cet article.

Année	Augmentation	Population retenue	Par habitant
1965	9,65 %	1.938 habit.	39,94 F
1966	9,54 %	" "	41,87 F
1967	30,00 %	" "	54,44 F
1968	12,30 %	" "	61,40 F
1969	14,12 %	2.251 "	60,38 F
1970	12,59 %	" "	67,98 F
1971	14,64 %	" "	77,94 F
1972	42,98 %	2.583 "	97,14 F
1973	38,46 %	" "	134,52 F
1974	62,30 %	3.195 "	176,51 F
1975	47,42 %	" "	260,22 F
1976	15,00 %	3.120 "	306,45 F
1977	néant	" "	306,45 F
1978	25,05 %	3.539 "	337,85 F
1979	20,63 %	" "	407,58 F

COMMENT SONT FINANCES LES GROS TRAVAUX

\*\*\*\*\*

RESTAURATION EGLISE PAROISSIALE

Par décision du Conseil Municipal en date du 14 avril 1978, les travaux de Restauration de l'Eglise Paroissiale étaient approuvés suivant le projet dressé par Monsieur GAUDRONNEAU, Architecte et dont le montant total s'élevait à : 1.092.682,83 F et devait se répartir en 3 tranches.

La première tranche fut immédiatement votée et les marchés après appels d'offres furent signés pour un montant de :

* Entreprise LILLO LORENZO		
Travaux maçonnerie intérieurs & extérieurs	238.512,64 F	T.T.C
* Entreprise DOUSSIN Raymond		
Charpente	4.092,48 F	"
* Entreprise RENONCE		
Réparations vitraux	23.037,24 F	"
* Entreprise MALLET - OGER		
Couverture - Zinguerie	67.701,26 F	"
* Entreprise OLIVIER		
Electricité	5.688,62 F	"
* Entreprise ROLLAND		
Traitement charpente	23.000,00 F	"
* Entreprise CHESNEAU - GASTINEAU		
Menuiserie	893,11 F	"
* Honoraires Architecte	19.779,05 F	"

TOTAL 1ère TRANCHE 382.704,40 F

=====

Dans sa séance du 14 avril 1978, Le Conseil Général considérant la nécessité des travaux à exécuter d'urgence, apporte son aide par une subvention de : 341.593,00 F. Immédiatement, est décidée la réalisation de la seconde tranche, comprenant la façade principale et le clocher estimée pour un montant de :

* Entreprise LILLO LORENZO		
Maçonnerie	195.336,90 F	T.T.C
* Entreprise RENONCE		
Vitraux	5.715,83 F	"
* Entreprise DOUSSIN Raymond		
Abats-son	8.000,00 F	"
* Paratonnerre & coq	9.900,00 F	"

TOTAL 2ème TRANCHE 218.952,73 F

=====

MONTANT TOTAL DE LA 1ère & 2ème TRANCHES 601.657,13 F  
=====

Ces travaux ont été financés par :

- \* un emprunt auprès de La CAISSE D'EPARGNE sur 15 ans au taux de : 9,25 % 350.000,00 F
- \* une subvention du Conseil Général 204.563,00 F
- \* autofinancement 47.094,13 F

601.657,13 F  
=====

Egalement, le 10 octobre 1978 afin d'achever les travaux de restauration de l'Eglise Paroissiale, la subvention totale accordée par la Commission Départementale était portée à un total de : 371.512,00 F à répartir sur les deux exercices de 1978 & 1979.

En définitif, les travaux de restauration auront été financés par :

- \* emprunt au taux de 9,25 % sur 15 ans 350.000,00 F
- \* subvention totale du Conseil Général 371.512,00 F

-----  
GROS TRAVAUX DE VOIRIE  
\*-----\*

Parmi les gros travaux importants de voirie réalisés et en cours, nous notons :

- la restructuration de la place et du pourtour de l'Eglise ;  
l'aménagement de la Place de la Mairie avec mise en place de bordures de trottoirs et réfection de l'ensemble des rues avec réseau d'eaux pluviales allant de la Gare au Bas du Bourg ; remplacement de l'éclairage public par des lanternes ; espaces verts et plantations ; abri-bus avec sanitaires et matérialisation des chaussées et parkings.

L'ensemble de ces travaux se décompose de la façon suivante :

- \* Marché de La Société Chimique Routière d'Entreprise Générale (S.C.R.E.G.)  
montant total 1.166.448,22 F
- \* Marché MAINGUY Electricité 68.248,36 F
- \* Abris-bus - sanitaires - maçonnerie 39.863,46 F
- \* Espaces verts et plantations 7.594,04 F

T O T A L 1.282.154,08 F  
=====

Ces travaux ont été financés par un emprunt à la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL pour un montant de : 1.200.000,00 F  
amortissable en 15 ans au taux de 10,45 %

et une subvention du département de : 31.588,00 F  
avec un autofinancement de : 50.566,08 F

1.282.154,08 F  
=====

-----  
INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES AU CARREFOUR C D 319 RUE DE BRETAGNE

Depuis décembre 1978, des feux tricolores ont été installés au carrefour des routes des Landes de la Plée, de la Champagnère et rue de Bretagne ; le coût de la dépense s'élève à : 92.622,48 F

-----  
IMPLANTATION DE 2 COURTS DE TENNIS

Vu l'augmentation importante des adhérents au Club de Tennis de BASSE-GOULAINE, 2 courts extérieurs ont été réalisés en automne 1978.

- \* Montant des travaux d'implantation 173.384,99 F
- \* Aménagement extérieur des courts 5.000,00 F

178.384,99 F  
=====

Ceux-ci sont financés par un emprunt contracté auprès de La CAISSE D'EPARGNE DE NANTES - Durée 20 ans - Taux : 10,25 %

ECLAIRAGE PUBLIC CARREFOUR DES ROUCHES & BOULEVARD DES PAS ENCHANTES

Grâce au versement d'une subvention procurée par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière, le carrefour des Rouches a pu être éclairé jusqu'à la liaison avec la Commune de SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE, sur le Boulevard des Pas Enchantés au début de l'hiver 1978.

Les Etablissements MAINGUY ont réalisé ces travaux pour un montant de : 69.964,44 F.

CONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE SUR LE TERRAIN DU GRIGNON

Les Etablissements MOISANT-LAURENT-SAVEY ont été déclarés adjudicataires pour la construction de l'école maternelle.

* Montant de la soumission	2.111.956,00 F
* Réfectoire maternelle	170.000,00 F
* Honoraires Architecte	108.000,00 F
* Aménagement voirie, environ	50.000,00 F

2.439.956,00 F

=====

Ces travaux sont financés par :

- un emprunt auprès de La CAISSE D'EPARGNE DE NANTES 30 ans - 9,25 %	541.000,00 F
- une subvention de L'Etat	547.218,00 F
- un emprunt auprès de La CAISSE D'EPARGNE DE NANTES sur 30 ans au taux de : 9,75 %	1.190.000,00 F
- un emprunt auprès de La CAISSE D'EPARGNE DE NANTES sur 15 ans au taux de : 9,75 % (voirie - espaces verts)	92.000,00 F

2.370.218,00 F

- Autofinancement	69.738,00 F
-------------------	-------------

2.439.956,00 F

=====

.../...